

Secret bancaire : pour une négociation entre partis gouvernementaux : quand cesseront les tergiversations du parti libéral-radical?

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1861

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Secret bancaire: pour une négociation entre partis gouvernementaux

Quand cesseront les tergiversations du parti libéral-radical?

André Gavillet (15 mars 2010)

Le secret bancaire suisse est-il mort? Aucun certificat de décès n'a, à ce jour, été officiellement signé. Certes, le Conseil fédéral a décidé le 13 mars 2009 qu'il se ralliait aux critères de l'OCDE. Certes, dans le conflit entre UBS et le fisc américain, la Suisse, par un accord d'Etat, s'est engagée à livrer plusieurs milliers de noms. Mais aucun accord de double imposition n'a encore été ratifié par le Parlement. De surcroît, les contribuables suisses ont reçu l'assurance que pour eux la pratique serait inchangée.

Dans cette situation d'incertitude, on observera particulièrement le flottement de la position du parti libéral-radical (PLR). Enervé par les déclarations individuelles, le président Fulvio Pelli avait exigé le silence dans les rangs. Pour mieux le rompre lui-même en présentant des propositions inédites. Mais il ne s'agirait, rectifie-t-il, que d'un papier de réflexion en vue du débat des délégués agendé en avril.

Rupture

Le mitonnage de la position libérale-radical ne concerne et n'engage que les libéraux-radicaux eux-mêmes, dira-t-on. Pas sur ce sujet. Car l'enjeu est national. La Suisse doit rénover l'image qu'elle donne depuis longtemps d'elle-même et rompre avec son passé de terre d'accueil des capitaux non déclarés.

Mais ce repositionnement international ne sera pas crédible si la Suisse n'applique pas à elle-même les principes nouveaux. La distinction entre l'évasion et la fraude, qui était le prétexte au refus de la collaboration judiciaire, doit être levée aussi en Suisse pour les Suisses.

Certains banquiers ont proposé que les banques ne traitent que les capitaux étrangers qui sont certifiés connus du fisc de leur pays d'origine. Comment demander une telle attestation à autrui en maintenant pour soi la protection inchangée du secret bancaire suisse?

Or une redéfinition du secret bancaire est un enjeu politique lourd. Car on sait déjà, Christoph Blocher l'a rappelé en mettant les points sur les i, que l'UDC ne cédera rien – qu'il s'agisse des accords de double imposition ou de modifications des lois fiscales. Dès lors le PLR aura, avec le PDC, à assumer l'argumentation de la droite pour une révision du secret bancaire. En aura-t-il la volonté, la force, les moyens? Ceux de faire face à une démagogie de l'UDC que l'on peut prévoir forcenée sur ce sujet?

Gouvernemental

Si le PLR, avec le feu vert des milieux économiques, opte pour une révision, il ne le fera qu'avec précaution politique.

Trois cautions, prévisibles, ont déjà été esquissées:

- Définir l'évasion de telle manière que le petit contribuable ne se sente pas pénalement menacé. Elle devra, au sens de l'article 190 LIFD, être importante, continue, astucieuse.
- Obtenir une amnistie fiscale pour tenir compte du changement de la règle du jeu.
- Annoncer que cette position sera, dans les négociations avec l'UE, la ligne de résistance à tenir absolument, impliquant donc le refus de l'échange automatique d'informations.

Et la gauche

L'enjeu est tel qu'une négociation des partis gouvernementaux sera sollicitée. La gauche, dans cette éventualité, aura à exiger que la rupture soit franche et l'évasion clairement définie. L'amnistie n'est envisageable qu'à cette condition. Quant aux négociations avec l'UE, il est prématuré d'empiéter sur les compétences du Conseil fédéral.

La négociation entre partis gouvernementaux, pour autant qu'elle s'engage sur cet enjeu national, s'annonce donc serrée.